

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

la ligne
fr. 0 10
fr. 0 20
fr. 0 30
fr. 0 40
fr. 0 50

Chronique locale.....
Réclamations.....
Annonces anglaises.....

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
Autres départements..... 7 fr. 12 fr.
Etranger et Union postale..... 10 fr. 15 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital

BOURSE DE PARIS

Du 3 Décembre 1881

3 0/0 français.....	85 32	Crédit mobilier.....	785 1/2
3 0/0 amortissable.....	86 22	Crédit Lyonnais.....	880
3 0/0 nouveau.....	86	Mobilier espagnol.....	855
3 0/0 français.....	115 90	Union générale.....	2860
5 0/0.....	91 36	Foncière lyonnaise.....	555
6 0/0.....	70 1/2	Autrichiens.....	707
6 0/0.....	70 1/2	Lombards.....	233
6 0/0.....	70 1/2	Nord-Espagne.....	655
6 0/0 1877 3/4.....	70 1/2	Saragosse.....	655
6 0/0 1880.....	70 1/2	Nord-Espagne.....	655
6 0/0 1881.....	70 1/2	Transatlantique.....	2800
6 0/0 1882.....	70 1/2	Suez.....	2800
6 0/0 1883.....	70 1/2	Consolidés à Londres.....	90 1/2
6 0/0 1884.....	70 1/2	Panama.....	200

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 3 Décembre,

LES CRÉDITS POUR LES NOUVEAUX MINISTÈRES

Nous annonçons hier que M. Antonin Proust, ministre des arts, s'était rendu, en compagnie de son collègue le ministre du commerce, M. Rouvier, à la commission des crédits supplémentaires.

Il s'agissait de demander à cette commission de venir sur l'ajournement qu'elle avait prononcé du crédit de 30,000 fr. demandé pour l'installation du nouveau ministère du commerce. On sait, en effet, que par suite du dédoublement de l'ancien ministère de l'Agriculture et du Commerce, le nouveau ministère de l'Agriculture a pris possession de l'hôtel de la rue de Valenciennes; de sorte que le ministère du Commerce est actuellement sans résidence déterminée; ses bureaux sont épars dans divers locaux et le ministère lui-même est en quelque sorte en camp volant. Le gouvernement demandait 30,000 fr. pour la location d'un hôtel jusqu'à ce qu'on ait trouvé une résidence définitive.

M. Proust a dû s'expliquer devant la commission, le service des bâtiments de l'Etat étant désormais rattaché à son ministère. M. Proust a pris l'engagement de présenter, au début de la session ordinaire de 1882, un projet d'installation définitive pour le ministère du Commerce et le sien propre. Car on ne peut qu'a dû se contenter, pour ses bureaux, des locaux aujourd'hui insuffisants de l'ancien sous-séjour de beaux arts. Pour le nouveau ministère du Commerce, on songe à étendre les bâtiments actuels du boulevard Saint-Germain par l'acquisition de l'immeuble contigu situé à l'angle de la rue de la Bac.

La commission, après le départ des ministres, revenant sur sa décision primitive, a voté le crédit de 30,000 francs.

Ajoutons que M. Leroy a donné lecture de son rapport sur les crédits pour les nouveaux ministères. Ce rapport sera déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre. Il formule le vœu qu'à l'avenir aucun ministère nouveau ne soit créé autrement qu'en vertu d'une loi.

Cette réserve, que la commission a jugé utile de maintenir, a été faite surtout parce que M. Gambetta a déclaré devant la commission, dans son entrevue de lundi dernier, que non-seulement il était partisan de nombreux ministères et sous secrétariats d'Etat, mais en outre que le nombre actuel des ministères, même avec les créations nouvelles, était insuffisant. La commission a voulu dès lors demander qu'on réservât dans l'avenir au Parlement le soin de décider s'il y avait lieu d'instituer de nouveaux ministères.

ENCORE UN NOUVEAU GROUPE

On signale la formation d'un nouveau groupe parlementaire. Les députés qui le composeraient se proposeraient de marcher avec le ministère tant qu'il suivra la politique de la gauche ou de l'union républicaine modérée, mais de ne pas aller au-delà.

Ce groupe, qui paraît vouloir ressusciter l'ancien centre gauche avec une nuance un peu plus accentuée, compterait déjà, au dire de ses membres, quarante-deux adhésions.

L'ÉLECTION DE DINAN

La commission chargée de l'examen de l'élection de M. l'abbé Dagorne dans la première circonscription de Dinan, a conclu à l'invalidation.

LA LIBERTÉ DE RÉUNION

On a distribué aujourd'hui aux membres de la Chambre des députés un projet de MM. Naquet et Lockroy relatif à la liberté complète des réunions publiques.

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES AU SÉNAT

La commission des finances du Sénat est convoquée pour lundi, sous la présidence de M. de Freycinet, pour examiner les crédits supplémentaires pour la Tunisie.

Dans la réunion qu'elle a tenue aujourd'hui la droite du Sénat a dû examiner la conduite qu'elle suivrait à cette occasion.

M. JULES SIMON ET LES CRÉDITS

On assure que M. Jules Simon est décidé à combattre, au Sénat, les crédits supplémentaires relatifs à l'expédition de Tunisie et à celle du Sud oranais. La séance promet d'être curieuse et sera un véritable duel oratoire entre MM. Gambetta et Jules Simon.

LES AFFICHES ÉLECTORALES

On sait que la loi sur la presse contenait une disposition en vertu de laquelle il était interdit d'apposer des affiches électorales sur les murailles des églises.

La commission d'initiative a pris hier en considération la proposition d'abroger cette disposition et a nommé M. Labuze rapporteur.

SÉNAT

LA SÉANCE

Séance du samedi 3 décembre 1881

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY

La séance est ouverte à 3 heures.
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations.

M. le président déclare le scrutin ouvert pour le tirage au sort des bureaux.

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

M. Ailhaud-Targé, ministre des finances, dépose le projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant ouverture de crédits supplémentaires pour les expéditions de Tunisie et du Sud-Oranais.

Le projet est renvoyé à la commission des finances.

LES CANAUX D'IRRIGATION

M. Meinadier se plaint de ce que le Sénat n'ait pas été saisi du projet relatif aux canaux d'irrigation, projet adopté par la Chambre des députés.

Il invite le ministre de l'Agriculture à faire rapidement exécuter les canaux.

M. Deves répond qu'il apportera promptement le projet devant le Sénat.

La séance est levée à 3 h. 20.
Mardi, séance publique à 3 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du samedi 3 décembre 1881

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La séance est ouverte à 3 heures.
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

PROJETS DIVERS

La Chambre adopte les projets de loi relatifs à l'établissement d'une surtaxe sur les spiritueux aux octrois de Camaret et de Leon.

M. Laroche-Joubert dit qu'il ne s'oppose pas aux projets de loi, mais il proteste contre le système de l'octroi.

La Chambre adopte ensuite les projets relatifs à l'établissement de surtaxes à Guissény et Pont-Croix (Finistère).

Un projet de loi tendant à autoriser la ville de Lyon à s'imposer extraordinairement est adopté sans discussion, ainsi qu'un projet autorisant la ville de Sedan à emprunter une somme de 1,600,000 francs.

SUITE DE LA VÉRIFICATION DES POUVOIRS

M. Naquet présente le rapport sur l'élection de M. Serph, concluant à la validation.

M. Labuze dit que le bureau a conclu à la validation de cette élection, à une voix de majorité seulement.

Il demande le renvoi de la discussion à lundi.
Le renvoi est adopté.
Sur la demande de M. Labuze, la discussion relative à l'élection de M. Pain est également renvoyée à lundi.

QUESTION CHEVANDIER

M. Chevandier demande si M. Paul Bert rapportera le décret de 1877 qui a constitué deux communes protestantes de son département au succursales catholiques. Cette création fut faite par les ministres de l'ordre moral, malgré la protestation des conseils municipaux.

M. Paul Bert répond que ces créations illégales ont été faites en grand nombre en 1877. Plusieurs succursales ont déjà été supprimées, et celles qui lui sont signalées le seront de même.

L'ÉLECTION DE VOUZIERS

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du bureau sur l'élection de M. de Ladoucette dans l'arrondissement de Vouziers (Ardennes).

M. de Ladoucette dit que le rapport a décrié lui-même toutes les allégations portées contre son élection et s'étonne qu'il puisse conclure à une enquête.

Les protestations envoyées contre lui sont sans valeur et n'ont été obtenues que de maires oublieux de leurs devoirs.

Par contre trois mille électeurs ont signé des contre-protestations.

Si des excès de presse ont été commis, ils l'ont été par le candidat républicain.

L'orateur déclare qu'il s'est abstenu de toutes promesses et de toutes gratifications et qu'il s'est contenté de rémunérer seulement les porteurs de ses bulletins.

On a dit que des commissionnaires avaient parcouru le pays et diffamé son concurrent républicain, mais lui ne peut être rendu responsable de ce que font les autres.

On a affiché une dépêche de M. Gambetta déclarant qu'il ne se portait pas candidat à Vouziers et recommandant aux électeurs de voter pour un candidat républicain. Le fait qui avait fait envoyer cette dépêche et que l'on reproche au candidat conservateur, a servi au candidat républicain au lieu de lui nuire; le bureau lui-même le reconnaît.

Tous les faits relevés contre son élection sont sans importance et la demande d'enquête n'a lieu que parce qu'il n'a obtenu qu'une faible majorité.

M. Ladoucette se faisant d'accusateur dit que si la majorité qu'il a obtenue a été faible c'est à cause de la pression officielle des maires et des instituteurs, transformés pour la circonstance en agents électoraux.

On a menacé des ouvriers de les priver de travail s'ils ne votaient pas pour le candidat républicain. Les agents des postes du chef-lieu ont été occupés à faire des bandes de journaux pour ce même candidat. On a été jusqu'à annoncer la mort du candidat conservateur à la veille de l'élection.

L'orateur ajoute que si des reproches peuvent être faits à quelqu'un, c'est à son concurrent et non à lui. Il n'y a aucun doute sur la sincérité de son élection et la Chambre ne fera acte de justice en la validant.

M. Simon, rapporteur, soutient les conclusions du bureau.

Il établit l'extension de l'opinion républicaine dans les arrondissements de Briey et de Vouziers. M. de Ladoucette, précédemment député de Briey, que son père avait représenté pendant 20 ans, a quitté cet arrondissement pour celui de Vouziers.

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES 134

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

DEUXIÈME PARTIE

LE SECRET DES CHAMPDOCE

— Alors, il n'en faut pas. Je veux de témoins qui soient posés du coup, et dont le ton et la mise lui permettent de réfléchir.

— En ce cas...
— Je tâcherai de trouver des militaires... vous comprendrez. D'abord l'affaire est simple comme bonjour. Je suis l'insulté, je choisis le pistolet, à dix pas. Je ne sors pas de là. S'il a peur, qu'il décide papa à se désister. Sinon des clauses... Voilà! je suis sûr comme un dé, moi, pistolet, excuses, clauses au choix.

— Ah!... c'est vous, dit-il d'une voix dolente, cela m'a fait du bien de vous voir! Bénie soit la main aventureuse, qui vous amène.

— Un très sérieux tristement la tête.
— Ce n'est pas une bonne aventure prononcée.

— Mais seulement l'entrepreneur remarqua sa grande inaccoutumée et les plis de son front.

— Qu'avez-vous, André, demanda-t-il vivement, vous survieudrait-il quelque ennui?
— Je suis menacé d'un grand malheur, monsieur.

— Vous!... que me dites-vous là...
— Hélas!... monsieur, la vérité. Et les conséquences de ce malheur peuvent être pour moi le désespoir... la mort.

— Un flot de colère soudaine empourpra la face blême de l'entrepreneur.

— Saint bon Dieu!... s'écria-t-il, d'un ton farouche, n'y aurait-il donc pas de Providence! Que fait-elle? Sera-ce éternellement le lot des justes, des honnêtes, des bons de souffrir ici-bas; de pleurer d'être misérables!... Les coquins et les méchants, eux, prospèrent et triomphent, il n'y a de chance et de bonheur que pour eux...

— Il s'interrompt, et fixant André :
— Je suis ton ami, garçon, reprit-il, je veux t'être utile.

— Je venais, monsieur, plein de confiance, vous demander un service.

— Ah!... vous avez pensé à moi!... Eh bien! je suis content. Votre main, André, j'aime à sentir une main loyale dans la mienne, cela me remet un peu de vie au cœur... Parlez!...

Le jeune artiste se recueillit un moment.
— C'est le secret de ma vie, monsieur, fit-il enfin, avec une certaine solennité, que je vais vous confier.

En toute autre disposition d'esprit, André eût peut-être joué des ridicules de ce triste garçon. En ce moment, il se demandait comment se dépêtrer de cette douleur tenace, quand un domestique sortit de la maison et vint à lui.

— Monsieur, lui dit cet homme, monsieur vous a vu de la fenêtre de son cabinet, et il vous prie de monter chez lui.

— J'y vais, répondit vivement André.
Et tendant la main au jeune M. Gaston :
— Bon espoir cher monsieur, commença-t-il.
Mais Gaston le retint.

— Dites-donc, fit-il à voix basse et fort vite, vous

allez voir papa, parlez-lui un peu de moi. Il vous aime beaucoup, parole d'honneur, il vous écoutera. Dites lui que je suis capable de me faire sauter le caisson,hein!... Faites-la-lui au suicide, cela prend toujours... Qu'il laisse Zora et qu'il me donne de quoi payer Verminet, et je fais tout ce qu'il voudra...

XXII

Quand André, enfin débarrassé du jeune M. Gaston, se présenta chez M. Gandela, il fut effrayé de son affaissement et de l'affreuse altération de ses traits.

Sa franche et joyeuse physionomie présentait une désolante expression de découragement et d'hébététe. Sa pâleur était livide, son teint terreux, tout le sang de ses joues affluait à ses paupières violacées et gonflées, sa lèvre inférieure pendait inerte.

Il avait pleuré, et, en essayant ses larmes du revers de sa manche, il avait marqué son visage de grandes tâches noires.

Cependant, lorsque parut André, l'œil vitreux de M. Gandela s'éclaira et il se leva à demi de son fauteuil.

M. Gandela ne répondit pas, mais de son poing fermé il se frappa rudement la poitrine, et ce geste, mieux que tous les serments, garantissait son inviolable discrétion.

André n'hésita donc pas, et taisant seulement les noms, il raconta la touchante et simple histoire de ses amours, son ambition, ses espérances, et finit en exposant exactement la situation actuelle.

Quand il eut terminé :
— Que puis je faire? demanda M. Gandela.

— Me permettre, monsieur, de céder l'entreprise que vous m'avez confiée à un de mes amis. Je garderai en apparence la direction et la responsabilité

des travaux, en réalité je ne serai plus qu'un ouvrier... Cette combinaison me donnera ma liberté, et en même temps le moyen de gagner en quelques heures, chaque matin, ce qu'il me faut pour vivre...

— Et c'est là ce que vous appelez un grand service?
— Monsieur...

— Silence!... interrompit l'entrepreneur avec une brutalité affectée. Vous ferez de l'entreprise ce que vous voudrez, m'entendez-vous, et de la maison aussi... Vous la démolirez si cela peut vous faire plaisir... Pour qui donc me prenez-vous? Quand le vieux père Gandela aime quelqu'un, mon garçon, ce n'est pas à demi, et ce quelqu'un peut disposer de lui et de sa bourse...

Il se leva vivement, et allant ouvrir une grande caisse de fer scellée dans un des angles du cabinet, il en tira une liasse de billets de banques qu'il plaça devant André.

— Dans une guerre, disait-il, comme celle que vous allez entreprendre, il faut de l'argent, et beaucoup... en voici. Oh!... ne froncez pas les sourcils!... Vous me rendrez cela quand et comme vous voudrez.

L'empressement de ce digne et brave homme, qui oubliait ses chagrins pour ne s'occuper que des siens, touchait André jusqu'aux larmes.

— Mais je n'ai pas besoin d'argent, monsieur, commença-t-il d'une voix émue, j'ai quelques économies...

D'un geste M. Gandela lui imposa silence.

— Prenez ces 20,000 francs, commanda-t-il, vous m'encouragerez ainsi à vous dire quel service je comptais vous demander quand je vous ai fait prier de monter près de moi.

Refuser, c'eût été s'obstiner dans une fierté mal placée. André accepta et attendit.

L'entrepreneur avait regagné son fauteuil, et le coude sur son bureau, le front dans sa main, il

M. de Ladoucette répliqua qu'il avait bien le droit de changer.

M. Salomon maintient que M. de Ladoucette n'a été élu que par le moyen de l'argent.

La majorité obtenue par lui n'est que de 65 voix. Il est nécessaire de faire une enquête. Des agents ont déclaré avoir reçu de l'argent pour faire voter les électeurs; des sommes variant entre 10 fr. et 100 fr. ont été distribuées pour acheter des voix.

M. Péronne, le concurrent de M. de Ladoucette, a été odieusement diffamé. On l'a accusé d'avoir assassiné sa femme; on l'a montré comme disposé à vendre sa candidature, etc.

En présence de ces faits l'enquête demandée, par le bureau est indispensable.

M. de Ladoucette explique que la candidature lui a été offerte par des amis politiques dans les deux arrondissements de Briey et de Vouziers. Pressé par le temps, il a choisi Vouziers.

Il dit qu'il n'a pas employé l'argent pour acheter des votes et qu'il n'a jamais dissimulé ses opinions. Il ne s'explique pas la nécessité de l'enquête.

VOTE DE L'ENQUÊTE

Nombre des votants.....	401
Majorité absolue.....	202
Pour.....	281
Contre.....	120

La demande d'enquête sur l'élection de Vouziers est adoptée.

La discussion de l'élection de M. Le Provost de Launay est fixée à jeudi prochain.

L'ÉLECTION DE SAINT-FOUR

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du 2^e bureau sur l'élection de M. Amagat dans l'arrondissement de Saint-Four.

Le rapport conclut à l'invalidation.

M. Amagat espère que le rapporteur n'a pas attaché de l'importance aux faits signalés par M. Oudoul, son concurrent.

Le rapport a écarté les faits relatifs à la question tunisienne, à l'intimidation et à la pression exercée sur les électeurs; il a retenu un grief relatif à un placard affiché dans le cadre réservé aux publications officielles, mais le même fait s'est produit pour M. Oudoul.

Le scrutin a été clos dans une commune avant l'heure, mais juridiquement, ce fait ne peut suffire à annuler l'élection et d'ailleurs il a été sans influence sur le résultat.

L'orateur dit qu'on lui a reproché d'avoir attaqué une taxe établie à Saint-Four, sur les bestiaux, par le conseil municipal dont M. Oudoul faisait partie, mais, en agissant ainsi, il n'a pas excédé son droit.

Les partisans de son adversaire répandaient partout le bruit que M. Oudoul faisait partie de la suite de M. Gambetta et obtiendrait, par cela même de grandes faveurs pour le pays.

Pour juger équitablement la situation, il faut réfléchir aux vivacités de la lutte électorale.

On a dit que le clergé avait soutenu sa candidature; la fausseté de cette allégation est prouvée par de nombreuses contre-protestations signées de gens honorables de Saint-Four.

La *Semaine catholique* a, il est vrai engagé à voter pour l'orateur, mais cela tient à ce que le directeur est un de ses amis de collège. Ce journal n'est pas l'organe de l'évêché.

L'*Impartial*, journal catholique, celui-là organe de l'évêché, a prôné la candidature de M. Oudoul et une autre feuille cléricale, la *Gazette de l'Auvergne*, a attaqué l'orateur de la façon la plus violente.

Le clergé n'est donc pas intervenu en sa faveur.

Il dit que l'administration a protégé M. Oudoul et que le maire de Saint-Four l'a appuyé. Il cite un conducteur des ponts et chaussées qui a été déplacé pour lui avoir serré la main.

On a dit aussi que l'établissement thermal ne serait pas construit si M. Oudoul n'était pas nommé. L'orateur croit avoir repoussé les griefs imputés à son élection qui ne peut être attribuée à une coalition cléricale-radical.

Il est démocrate, libéral, indépendant, et sera certainement réélu s'il est invalidé.

M. Acbard, rapporteur dit que M. Amagat a présenté seulement les faits qui lui sont favorables.

Le bureau soutient que l'élection est due à l'intervention du clergé.

Les pièces produites au dossier ne sont pas légalisées sans deux, parce que la même personne avait signé plusieurs fois. On a remarqué que plusieurs signatures étaient de la même écriture.

L'intervention administrative a été relevée contre M. Amagat comme contre M. Oudoul. Des placards de M. Oudoul ont été arrachés par ordre de plusieurs municipalités.

Le bureau a négligé ces irrégularités, mais le fait grave de l'élection est l'ingérence cléricale; le scrutin fermé à 11 h., dans une commune est une

illégalité grave: la taxe sur les bestiaux a été une arme perfide employée contre M. Oudoul qui était étranger à cette mesure.

Le rapporteur donne lecture d'un placard dans lequel M. Amagat s'appuyant sur des paroles de M. Gambetta, déclarait que l'élection de M. Oudoul porterait un coup fatal à la patrie.

Le deuxième bureau en présence de pareils faits s'est prononcé pour l'invalidation par 6 voix contre 5.

Le parti cléricale ne pouvant pas présenter un candidat monarchique, a préféré M. Amagat à M. Oudoul qui s'était associé à toutes les mesures anti-cléricales.

M. Amagat se déclarait partisan de la liberté de conscience et du Concordat, donc le clergé pouvait l'accepter et les journaux religieux l'ont recommandé aux électeurs.

Les 2,000 voix de majorité obtenues sont dues à l'ingérence cléricale. Puisque la majorité a invalidé des élections de membres de la droite pour ingérence cléricale, elle ne fera que justice en agissant de même avec la gauche.

INVALIDATION DE L'ÉLECTION

Nombre de votants.....	398
Majorité absolue.....	199
Pour.....	218
Contre.....	180

Les conclusions du rapport sont adoptées et M. Amagat est invalidé.

La séance est levée à 6 heures 40.

Lundi, séance publique à 2 heures.

EN AFRIQUE

NOUVELLES DE TUNISIE

Départ de M. Roustan

Tunis, 3 décembre. — M. Roustan, ministre résident de France à Tunis, s'est embarqué ce matin à destination de Marseille. Il se rendra immédiatement à Paris pour suivre le procès qu'il a intenté à l'*Intransigeant*.

Au sud de la Régence

Tunis, 3 décembre. — Les quelques insurgés qui sont au Djebel-Hamma ont envoyé une députation au général Logerot, pour lui demander l'aman. Le général leur a dit de lui amener des otages. La députation est repartie, mais on ignore encore le résultat de ses démarches auprès des indigènes qui l'avaient envoyée.

Le grand chef, aujourd'hui bien amoindri, de l'insurrection tunisienne, Ali-Ben-Khalifa, a voulu fuir et s'en aller en Tripolitaine, mais les indigènes qui l'avaient suivi l'ont retenu, lui disant: « Il faut te soumettre avec nous ou combattre avec nous; mais à aucun prix tu ne dois nous abandonner. D'ailleurs, nous nous opposerons à ta fuite. »

Les montagnards du sud de la Régence n'ont jamais voulu écouter les propositions des insurgés qui les excitaient à se révolter. De toutes les façons, Ali-ben-Khalifa est perdu. Il devra se rendre à merci ou mourir bravement avec les siens.

DANS LE SUD ORANAIS

Les projets de Si-Sliman

Oran, 3 décembre. — D'après les rapports de nos émissaires, Si-Sliman aurait pour objectif les Haugad et les Ouled-Nehar, du cercle de Sebou.

Le mouvement que les Mehaya viennent de faire vers le Nord, dans la direction de l'Oudjda, est considéré comme un indice certain des intentions actuelles du marabout. Au moment où s'est opéré le coup de main du 18 novembre, cette tribu, obéissant certainement aux ordres de Si-Sliman, aurait laissé le passage libre à ses contingents.

Une colonne volante se porte à Elgor, pour protéger plus particulièrement la région du Djebel-Mzi et du Djebel-Ouargla, dans lesquelles se trouvent de nombreux chantiers d'alfa. Cette colonne pesera en outre sur l'esprit des Haugad dont les dispositions ne paraissent pas absolument sûres et servira de

trait d'union entre la colonne d'El-Aricha et celle de Razel-Ma.

A Fignig

Alger, 3 décembre. — Nos goums se sont avancés jusque vers Fignig. Leurs rapports constatent que ni Bou-Amema ni Si-Kaddour n'ont fait jusqu'à présent d'incursions dans le Sud.

Informations

Paris, 3 décembre

Le général Chanzy

On donne comme certain que le général Chanzy va être appelé au commandement du 7^e corps d'armée à Besançon.

Notre ambassadeur de la République française près le gouvernement russe part demain pour Saint-Petersbourg où il va présenter ses lettres de rappel.

Il a été reçu ce matin à l'Élysée par le président de la République.

Les préfets à Paris

Les préfets de la Vienne, de Vaucluse, de la Vendée, du Puy-de-Dôme et de la Savoie ont été reçus ce matin par M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur.

Les délégués sénatoriaux

On n'a point encore reçu, au ministère de l'intérieur, de renseignements sur l'élection des délégués sénatoriaux dans les départements des Alpes-Maritimes, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et de la Vienne.

Par contre, les rapports complémentaires adressés par les préfets des départements où les délégués républicains ont été élus confirment les résultats annoncés par leurs premières dépêches.

Sur tous les points, les prévisions favorables de la première heure se trouvent dépassées, et le succès des candidats républicains ne peut plus être mis en doute pour le 8 janvier prochain.

Du reste, en se reportant au premier renouvellement, celui du 5 janvier 1879, on se rappellera que les calculs les plus optimistes, au point de vue de la cause républicaine, furent également dépassés par les résultats du scrutin.

Deux démentis

La nouvelle publiée par quelques journaux, d'après laquelle un des ambassadeurs étrangers, accrédités à Paris, n'aurait pas été reçu par M. Gambetta, chez qui il se présentait, est officiellement démentie.

Les bruits de dissidences qui auraient eu lieu entre M. Gambetta et M. Gougeard, ministre de la marine sont également démentis.

La circulaire sur l'Algérie

La circulaire relative à l'Algérie, qui est en préparation au ministère de l'intérieur, sera soumise mardi au conseil et paraîtra le lendemain à l'*Officiel*.

Mouvement diplomatique

La France dit qu'outre les nominations des ambassadeurs à Berlin et à Saint-Petersbourg de nombreux changements sont probables dans le personnel des affaires étrangères. On parle de la mise en disponibilité de deux ou trois diplomates.

Les Saint-Cyriens expulsés

On a dit que le nouveau ministre de la guerre était décidé à réintégrer à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr les trente-et-un élèves renvoyés dans des régiments d'infanterie pour avoir assisté, au mois de juillet dernier, à une cérémonie religieuse qui avait revêtu le caractère d'une manifestation légitimiste.

Le *Progrès militaire* confirme aujourd'hui cette nouvelle. Il dit que le général Campenon va procéder, ces jours-ci, à l'examen du dossier de cette affaire. D'après ce journal, l'intention du nouveau ministre serait d'atténuer, s'il est possible, la mesure d'extrême rigueur prise par son prédécesseur. Ces jeunes gens seraient rappelés à Saint-Cyr où ils feraient une année supplémentaire.

Convention littéraire

Une réunion des délégués de la Société des gens de lettres et des auteurs dramatiques a eu lieu hier. Elle a, sur la proposition de M. Sardou, arrêté les bases des propositions qui doivent être soumises à la commission parlementaire chargée de préparer une convention littéraire et artistique entre la France et la Belgique.

Les bataillons scolaires

La commission des bataillons scolaires a décidé hier que les quatre compagnies du bataillon d'es-

sai seraient immédiatement habillées et équipées. Quatre types vont être expérimentés; celui qui sera en adjudication pour les bataillons des vingt arrondissements.

L'enseignement religieux

On annonce que M. Paul Bert, ministre de l'instruction publique et des cultes, prépare en ce moment un arrêté relatif à l'enseignement religieux dans les lycées et collèges.

Cet arrêté stipulera que l'enseignement religieux ne sera donné aux élèves que sur la demande des parents et que l'aumônier n'habitera pas l'établissement.

La Landleague à Paris

Les journaux de Londres, et entre autres le *Times*, annoncent que le comité exécutif de la Landleague, établi à Paris, se propose de fonder un Bureau de publicité qui s'occuperait spécialement des nouvelles d'Irlande destinées à être répandues par la voie de la presse continentale.

M. Egan, trésorier de la « league », aurait fait, par circulaire, ses offres de service aux journaux français de tous les partis.

La cause de l'Irlande dirait M. Egan, a été systématiquement dénaturée par la presse anglaise; il est temps de faire un effort énergique pour contrebalancer son influence; à cet effet, le trésorier de la Landleague fait appel aux journaux français.

Deux accidents de chemin de fer

Un grave accident a eu lieu la nuit dernière à Saint-Denis, par suite d'un tamponnement. Sept voyageurs ont été blessés grièvement. Ils ont été ramenés aujourd'hui à Paris.

Près la gare de Nancy, ce matin, un malheureux aiguilleur qui traversait la voie au moment où arrivait un train de voyageurs, n'a pas pu se garer à temps et a été littéralement coupé en deux.

Petites Nouvelles

Deux députés de la droite viennent d'acquiescer la propriété d'un journal parisien du matin.

M. Tirman part jeudi pour l'Algérie. Il a choisi définitivement pour son chef de cabinet M. Rozain, secrétaire général de l'Allier.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Samedi 4 décembre 1881

3 0/0.....	85 92	Egypte.....	368 12
3 0/0 nouveau.....	86 17	Autrichiens.....	710 3/4
5 0/0.....	115 90	Phénix.....	40 3/4
Italian.....	91 1/2	Lombards.....	335 3/4
Turc.....	14 27 1/2	Panama.....	523 7/8
Extérieure.....	30 1/4	Alpines.....	300 3/4
Intérieure.....	29 3/16	Credit de France.....	300 3/4
Banq. escompte.....	» » »	Laenderhanck.....	120 3/4
Chemins Turcs.....	» » »	— nouv.....	» » »
Banque Ottom.....	750 63	Suez.....	2810 3/4
Union.....	2670 3/4	Rio.....	740 3/4
id. nouvelle.....	» » »	Poncier.....	» » »

Les convictions de M. Freppel

Singulier personnage que cet évêque d'Angers que les naifs prennent pour un homme convaincu, alors qu'il n'est qu'un sceptique, aussi bien en religion qu'en politique.

L'article qui suit, emprunté au journal *l'Indépendant*, que dirige un homme dont les opinions ont toujours été des plus modérées, M. Léonce Dérooy, permettra d'en juger.

En 1848, M. Freppel, alors au séminaire de Strasbourg, annonça la *Marseillaise* quand le télégraphe annonça, le 24 février, la proclamation de la République.

Aux journées de Juin, il harangua les gardes nationales sur la place d'Armes de Strasbourg, en les exhortant à mourir pour la patrie.

A cette même époque, il déclara vouloir lutter, durant sa vie tout entière, contre les abus de pouvoir des évêques français.

Libéral, il demandait l'immovibilité des desservants.

Venu à Paris vers 1857, pour s'y fixer définitivement il brigua et obtint d'être le chapelain de M. Troplong, président du Sénat. Il tourna vers l'empire et demanda à prêcher un carême aux Tuileries. M. Rouland le convertit absolument au bonapartisme.

En religion, d'ultramontain, il devint gallican. Il fit demander à M. Duruy la croix de la Légion d'honneur que celui-ci lui refusa, mais que l'empereur, sur la demande de M. Darbois, lui accorda.

Dès lors il fut impérialiste à tous crins. Nommé par intrigue consultant au concile du Vatican, il s'en alla à Rome annoncer à qui voulait l'entendre qu'il s'y rendait pour combattre l'infailibilité pontificale et les jésuites. Après quelques semaines de séjour à Rome, voyant que les infailibilistes étaient les plus forts, il fit volte-face, se mit avec eux, déclara que MM. Darbois et Dupanloup n'avaient pas la foi et provoqua l'anathématisation

semblait s'oublier dans les plus douloureuses méditations.

— Mon cher André, commença-t-il enfin, d'une voix rauque et brève, vous avez pu, l'autre jour, me surer toute l'étendue de ma misère. Mon fils est un malheureux, et j'ai cessé de l'estimer.

Le jeune artiste avait deviné qu'il allait être question de Gaston.

— Il a certes des torts bien graves, monsieur, répondit-il, mais il est jeune.

M. Gandelu eut un sourire navrant.

— Mon fils est vieux... prononça-t-il, comme le vice. J'ai réfléchi et je l'ai jugé. Hier, il m'a menacé de se tuer... Lui, se suicider!... c'est trop lâche, et ce n'est pas cela que je crains. Ce que je redoute, c'est qu'il finisse par déshonorer mon nom.

André frémit. Il songeait aux faux que lui avait avoués le jeune drôle.

— Jusqu'à ce jour, poursuivit l'entrepreneur, j'ai été d'une faiblesse indigne. Il est trop tard pour se montrer sévère. Je céderai donc. Ce pauvre sot est épris jusqu'à la folie d'une indigne créature nommée Rose, que j'ai fait enfermer; je suis décidé à la lui rendre... Je me résigne aussi à payer ses dettes. C'est une lâcheté, je le sens... mais je suis son père, je ne l'estime plus... Je l'aime toujours... Il a déchiré mon cœur, les lambeaux sont encore à lui.

Le jeune peintre se taisait, épouvanté des souffrances que trahissait cette horrible résignation.

— Je ne m'abuse pas, reprit après une pause M. Gandelu, mon fils est perdu. Je ne puis qu'essayer de faire la part du feu. Si cette Rose n'est pas une créature absolument perverse, on peut utiliser son influence sur ce malheureux. Mais qui se chargera des négociations?... Qui obtiendra de mon fils un aveu sincère de ces dettes?... André, j'avais compté sur vous.

— Et votre attente ne sera pas déçue, monsieur :

je parlerai à votre fils aujourd'hui, et à Rose dès qu'elle sera libre.

Consentir à entreprendre le sauvetage du jeune M. Gaston, c'était de la part d'André un acte de dévouement héroïque, à un moment où il n'avait pas trop de toutes les forces de son intelligence pour l'œuvre de son propre salut.

Distraire sa pensée de Sabine, menacée du plus effroyable malheur qui puisse frapper une jeune fille, lui semblait presque un crime, et exigeait le plus énergique effort de sa volonté.

Pourant, si égoïste que soit la passion vraie, il jugea qu'il devait cela et plus encore à cet honnête homme, qui venait de mettre si généreusement à sa disposition le seul élément de succès qui lui manquait, et un des plus puissants.

Il s'assit donc près de M. Gandelu, et froidement ils discutèrent la conduite qu'il convenait de tenir.

La prudence, la dissimulation même étaient indispensables.

Les derniers événements avaient si bien démontré le jeune M. Gaston qu'en pouvait tout obtenir de lui. Mais il fallait se hâter. Il était clair que s'il venait à soupçonner seulement les véritables dispositions paternelles, il s'empresserait d'en abuser.

Il fut donc arrêté qu'André aurait carte blanche, et que l'entrepreneur ne céderait jamais, en apparence, qu'à ses sollicitations.

Ainsi, ils comptaient substituer à l'autorité paternelle, dont la faiblesse était démontrée, un pouvoir étranger, nouveau, qui saurait se faire craindre et respecter.

L'événement devait justifier leurs prévisions.

Le jeune M. Gaston était bien plus abattu, bien plus désespéré encore que ne le supposait André, et c'est avec des transes inexprimables qu'il attendait en se promenant dans la cour, le retour de son ambassadeur.

Dès qu'il le vit paraître sur le seuil de la maison, il courut à lui.

— Eh bien!... que dit papa?...

— Votre père, répondit André, est fort irrité. Cependant, je ne désespère pas de lui arracher quelques concessions.

— Il ferait mettre Zora en liberté?...

— Peut-être.

Le spirituel jeune homme eut une exclamation de joie.

— Quelle veine!... s'écria-t-il.

Et après quelques pas d'une danse délirante :

— Du coup, ajouta-t-il, je lui achète un huitressort! Vlan!...

André prévoyait bien quelque chose comme cela.

— Doucement, cher monsieur, fit-il; modérez-vous. Si votre père vous entendait, Mme Zora serait en grand danger de rester là où elle est...

— Allons donc!...

— C'est ainsi. Persuadez-vous bien que votre père ne vous rendra Zora et ne paiera vos dettes qu'autant que vous lui promettez de changer de conduite et d'être plus raisonnable à l'avenir.

— Oh!... pour promettre, j'en suis.

— Je le crois... et votre père aussi. C'est pourquoi, en échange de ses concessions, il voudra plus que des promesses... il exigera des garanties.

Ce mot parut refroidir sensiblement la joie du jeune M. Gaston.

— Hein!... fit-il, des garanties!... Je la trouve mauvaise! Est-ce que ma parole ne suffit pas?... Quelles garanties veut donc papa?

— Franchement, cher monsieur, je l'ignore. C'est à nous de les trouver. Je les lui proposerai ensuite de votre part, et si elles sont acceptables, il les acceptera, j'en mettrai la main au feu.

M. Gandelu fils l'examina d'un air comiquement surpris.

— Elle est bien bonne!... ricana-t-il. Vous faites donc de papa tout ce que vous voulez!...

— Non... mais ainsi que vous l'avez deviné, j'ai sur son esprit une certaine influence. Vous en faut-il une preuve?... Je viens d'obtenir de lui de quoi payer les billets que vous savez...

— Les billets de Verminet?

— Je crois que oui... Je parle de ceux où vous avez eu la faiblesse de contrefaire une signature...

Les yeux de l'intéressant jeune homme papillonnèrent.

Si inepte qu'il fût, il était horriblement tourmenté de son imprudence, et quand il y pensait, il se sentait comme un brasier dans la cervelle...

Il comprenait qu'elle pouvait avoir des conséquences épouvantables que n'arrêteraient ni les influences ni la grande fortune de son père.

— Quoi!... fit-il en battant des mains, papa a lâché les fonds!... fameuse affaire!... Donnez, donnez bien vite.

Mais André secoua la tête avec un sourcil goguenard.

— Pardon!... dit-il, je ne dois me dessaisir de l'argent qu'en recevant les billets; donant, maintenant. Mes ordres à cet égard sont formels. Seulement, si rien ne vous retient, nous pouvons aller les retirer aujourd'hui même, à l'instant. Le plus tôt sera le mieux...

Le jeune M. Gaston ne répondit pas immédiatement. Une grimace de désappointement remplaça son triomphant sourire.

— Je la trouve mauvaise!... dit-il enfin. Merci de la confiance. Ah! papa est un rusé vieillard, comme dit Augustin.

Cependant il prit son parti.

— Enfin, ajouta-t-il, puisqu'il le faut... allons-y gaiement!... Je vais passer un pardessus, monsieur André, et je suis à vous.

A suivre

Père Gratry et de M. Maret de la Sorbonne, ses anciens bienfaiteurs et amis.

Comme évêque d'Angers, il devint aussitôt plus royaliste que les royalistes angevins. Il devait tout à l'empire, il lui jeta son mépris.

Autrefois, il réclamait à cor et à cri l'insubordination des desservants, et, quand M. Jules Simon voulut la faire décréter en 1872, M. Freppel lui adressa un violent mémoire d'opposition.

Lorsqu'il y a deux ans, il posa sa candidature à la députation, à Brest, nous parlions de lui à un concile honoraire de la cour de Paris, M. N..., perle de la philosophie chrétienne, dont plusieurs volumes de philosophie chrétienne, dont plusieurs, dont vingt ans, sont arrivés à leur 50^e édition. Ce maréchal nous dit : « L'élection de M. Freppel sera un désastre pour les intérêts catholiques en France. Cet évêque est savant sans nul doute, mais il lui manque l'assiette de la science.

Il a le malheur de ne douter de rien, et sa témérité le pousse à se mêler à tout. Joignez à cette disposition un caractère violent et sans mesure, une grande lenteur d'intuition, un manque absolu d'arguments, avec une exagération pratique des principes, et dites-moi si cet homme, au lieu d'aplanir les difficultés, n'en suscitera pas d'innombrables ? N'est-ce pas bien jugé ?

Quinze jours après cet entretien, nous apprimes que les évêques qui assistaient aux obsèques du cardinal Pie, à Poitiers, avaient employé tous les arguments que leur fournissait la crainte pour déterminer M. Freppel à retirer sa candidature à la députation. Mais ce fut en vain. On sait, depuis qu'il est à la Chambre, le bien qu'il n'a pas produit et le mal qu'il a fait. Le conseiller honoraire avait raison. M. Freppel n'a servi aucune cause et il a perdu toutes celles qu'il a voulu servir.

ÉTRANGER

Suisse

Le bombardement du Risikopf
Glaris, 3 décembre. — Conformément aux vœux de la population d'Elm et au rapport favorable de l'officier d'artillerie qui a examiné les lieux, le Grand Conseil de Glaris, d'accord avec le Conseil fédéral, a autorisé le bombardement de la montagne du Risikopf, qui menaçait de s'écrouler et de détruire ainsi définitivement le malheureux village, à moitié écrasé déjà par l'effondrement du mois d'août dernier. Les habitants aiment mieux en finir tout de suite que de rester dans l'attente anxieuse d'une catastrophe qui paraît inévitable.

Comme les fissures de la montagne ont considérablement augmenté ces jours derniers et que l'écroulement semblait imminent, le bombardement a commencé dès ce matin. Il est fait au moyen d'une pièce de 8 centimètres et on pense que le résultat attendu pourra être obtenu avec moins de cent coups de canon. Dans le cas contraire, d'autres pièces de plus gros calibre seraient amenées sur la place.

La direction de l'opération a été confiée au capitaine Moller, professeur au Polytechnicum de Zurich. Le professeur Heim s'est rendu sur les lieux en qualité d'expert technique; d'autres hommes du métier, comme l'ingénieur Becker, par exemple, et des délégués du gouvernement sont également présents.

Angleterre

Corruption électorale

London, 3 décembre. — La haute cour de justice vient de rendre un jugement qui cause une assez vive sensation en Angleterre. Elle avait à juger dix personnes accusées de tentatives de corruption, lors des dernières élections générales, à Macclesfield et à Sandwich. Des faits révoltants avaient été révélés au cours du procès; ainsi avait été établi que dans une des deux circonscriptions dont il s'agit, non moins de 5,000 votes sur 6,000 avaient été achetés, de sorte que le résultat du scrutin avait été faussé de la façon la plus scandaleuse.

La haute cour de justice, estimant que de pareils précédents étaient de nature à exciter une désastreuse influence sur les mœurs électorales du pays, a voulu faire un exemple. Elle a prononcé, en l'accomplissant de considérants sévères, un jugement aux termes duquel les prévenus, dont la plupart occupent de hautes positions sociales, sont condamnés à des peines de trois à neuf mois de prison.

Allemagne

Une émeute socialiste

Munich, 3 décembre. — Une émeute socialiste vient de se produire à Marienberg, près Munich. L'adjoint au maire de cette localité avait brigué des voix pour M. Phillips, candidat progressiste, au scrutin de ballottage. C'est à son intervention que les socialistes attribuent l'échec subi par M. Liebkecht qui, au second tour de scrutin, a réuni moins de voix qu'au premier.

Russie

Un revenant

Bologne, 3 décembre. — On mande de Saint-Petersbourg, à la Gazette de Cologne : Une grande surexcitation règne actuellement ici par suite de bruits d'après lesquels l'empereur Alexandre II aurait disparu chaque nuit dans la cathédrale de Kasan. On ne sait pas qui a répandu cette histoire, mais elle semble avoir été inventée par la Ligue socialiste. La foule qui se rassemble chaque nuit devant l'église pour attendre l'apparition du czar défunt devient de plus en plus considérable. Le peuple demande que l'empereur Alexandre II soit canonisé. Chose remarquable on n'a pas cherché dès le principe à mettre fin à ces rassemblements, qui pourraient bien donner lieu à des troubles.

« Excellence, »

« Depuis fort longtemps je n'ai pu dormir; je suis tourmenté par des visions étranges et terribles. Chaque nuit j'apparaît devant moi un homme en habit de chambre, et, me commandant impérieusement de les venir, et surtout de tuer le ministre Ignatieff et vous-même; je suis fermement résolu à exécuter cet ordre. Je le fais à regret, surtout en ce qui concerne le général Ignatieff, qui, à mon avis, est dans une bonne voie, et fait de son mieux, comme le parti populaire, pour améliorer le sort du peuple et lui rendre la vie plus supportable. Mais il faut qu'il y passe comme vous. Je ne vous ennuie pas, et il m'est par conséquent absolument indifférent de vous tuer. Je veux seulement vous avertir, afin qu'on ne m'accuse pas d'avoir agi en traître. »

« L'auteur de cette lettre qui est un étudiant en médecine, a été dit-on arrêté. On l'aurait trouvé porteur d'un revolver chargé et d'un poignard. Il résulterait de cette lettre qu'on avait formé le projet d'assassiner à la fois le général Tchérevine et le ministre Ignatieff. »

D'après le Daily Telegraph, le retour de la cour de Kaschima à Saint-Petersbourg a été définitivement ajourné à la suite de l'attentat contre le général Tchérevine.

LE CHOLÉRA A LA MECQUE

La Gazette de l'Allemagne du Nord a reçu des renseignements lamentables sur le choléra qui sévit à la Mecque et à Djeddah. Les pèlerins et la population s'enfuient dans le désert; les premiers arrivent en très grand nombre à Djeddah, et on les voit fréquemment tomber morts de leurs chameaux.

Jour et nuit, on entend sans interruption le chant de deuil des Musulmans qui accompagnent les défunts.

L'Égypte repousse inexorablement tout ce qui arrive de l'Arabie; personne ne peut pénétrer à travers ce cordon, et les quatorze mille pèlerins qui doivent se rendre à la Mecque, dans le Nord, sont obligés de s'arrêter tous à Djeddah.

Les rues, à la Mecque, sont couvertes de cadavres en décomposition, qui gisent sans sépulture.

DÉPARTEMENTS

LOIRE

Une bonne mesure

Saint-Etienne, 3 décembre. — En attendant que nos écoles aient mis la dernière main à l'œuvre de laïcisation de nos écoles communales, M. le maire de Saint-Etienne a cru devoir faire substituer aux nombreux emblèmes religieux tapissant les murs de ces écoles, les bustes de la République.

Cette mesure qui a reçu un commencement d'application dès jeudi dernier et qui paraît toute naturelle n'a pas obtenu — parbleu ! — l'approbation du *Mémorial* qui, dans son numéro de ce jour arrange M. Duchamp de la belle façon et le traite de *Hérodote Stéphanais*.

Nous ne croyons que ce titre soit à dédaigner pour quiconque sait la participation qu'a prise M. le préfet de la Seine dans la question de laïcisation des écoles municipales de Paris.

Encore nos écoles

Un autre sujet à récriminations pour ces bons cléricaux : M. Thomson, préfet de la Loire, vient, conformément au vœu du conseil municipal, de prononcer la laïcisation des écoles de garçons des rues Descours et Voltaire et de l'école maternelle de la rue Saint-Barthélemy.

Cette mesure sera appliquée à partir du 1^{er} janvier 1883.

No tramways

Aujourd'hui a eu lieu l'ouverture du service entre Bellevue et l'Hôtel de Ville.

Le 1^{er} départ de Bellevue a eu lieu à 6 h. 12 du matin, le dernier à 8 heures du soir.

Le 1^{er} départ de l'Hôtel de Ville a eu lieu à 7 heures du matin, le dernier à 8 h. 30 du soir.

Provisoirement les départs auront lieu de 30' en 30 minutes.

— Le prix des places est uniformément fixé à 10 centimes à toutes places, cependant les militaires et enfants de 4 à 7 ans ne paieront que demi-place.

An dessous de 4 ans, les enfants tenus sur les genoux ne paieront pas.

Un nouveau journal

Nous venons de recevoir le premier numéro du *Moniteur de la chasse et des tirs* dont nous avons annoncé l'apparition prochaine il y a quelques jours.

Cette publication qui paraîtra une fois par mois nous semble appelée à un grand succès auprès de MM. les chasseurs qui pourront y puiser des renseignements précieux.

Nos meilleurs souhaits à ce nouveau confrère.

ISÈRE

Cour d'assises de l'Isère

PRÉSIDENCE DE M. EYMARD-DUVERNAY
Audience du 2 décembre

Attentats à la pudeur et complicité

Grenoble, 3 décembre. — Après le réquisitoire de M. Duhamel, substitut, qui demanda un verdict contre les époux Richard, et la défense des deux accusés présentée par M. de Lestellay et Milant, le jury rend un verdict négatif en ce qui concerne la femme Richard et affirmatif en ce qui concerne son mari. Il est muet sur les circonstances atténuantes.

En conséquence de ce verdict, la Cour prononce l'acquiescement de la femme Richard et condamne Richard à 10 ans de travaux forcés.

Incendie volontaire et complicité

Joseph Arthaud, âgé de 63 ans, et sa femme Marthe Berger-Poulat, âgée de 54 ans, matelassiers, demeurant à Jallieu, canton de Bourgoin, sont amenés devant le jury, sous l'accusation d'incendie volontaire.

M. Bernard, avocat général, occupe le siège du ministère public.

MM. Camand et Ferrand, avocats, sont assis au banc de la défense.

Voici, d'après l'acte d'accusation, les faits reprochés aux accusés et qui ont eu un certain retentissement dans le canton de Bourgoin.

ACTE D'ACCUSATION

Le 4 septembre dernier, vers 8 heures du soir, un violent incendie se déclarait au hameau de Bourselas, commune de Jallieu, dans un bâtiment appartenant aux époux Arthaud et à leur fils aîné, Joseph Gallien.

La maison, ainsi qu'une grange que les accusés avaient louées aux sieurs Jay et Solety, ne tardèrent pas à être envahies par les flammes.

En un mot, tout démontra que le feu avait été allumé simultanément en deux endroits à la fois.

On apprit aussi qu'Arthaud avait contracté une assurance de 20,000 francs, alors que la valeur totale de ses bâtiments ne s'élevait qu'à environ 8,000 francs.

Au mois d'avril dernier, cette assurance fut, à la suite d'une petite acquisition, portée à 28,000 francs, c'est-à-dire à trois fois la valeur des immeubles.

Mais les soupçons devinrent encore bien plus graves et les présomptions bien plus fortes, lorsqu'une perquisition de M. le commissaire de police dans la cave des époux Arthaud, amena la découverte de deux malles cachées avec soin et renfermant des effets, des hardes, de l'argenterie et des objets mobiliers.

Une autre malles fut trouvée le lendemain par le sieur Fugier, dans un étang.

Les objets qu'elle renfermait furent reconnus comme appartenant aux époux Arthaud.

Dans le jardin on découvrit aussi de nombreux objets adroitement dissimulés.

Les accusés essayèrent d'abord de nier, mais devant les charges accablantes qui pesaient sur eux, ils rentrèrent dans la voie des aveux en s'accusant mutuellement.

Mais ce système de défense a été détruit par l'enquête, qui a établi que pendant que le mari incendiait la grange, la femme mettait le feu à la cuisine de son fils aîné, Joseph Gallien, et pour en activer le progrès, elle activait les flammes avec du pétrole.

Les accusés ont été guidés par deux mobiles : l'intérêt et la vengeance.

L'intérêt est suffisamment démontré par ce fait qu'ils avaient fait assurer leurs immeubles pour une somme triple de leur valeur, pour bénéficier de la différence.

La vengeance, on en trouve la preuve dans les menaces adressées par les époux Arthaud à leur locataire, le sieur Jay, contre lequel ils nourrissaient une haine profonde.

Ces menaces ont failli recevoir leur accomplissement. Jas et sa femme, surpris par les flammes n'ont pu se sauver que très difficilement et la toiture de leur habitation s'effondra au moment où ils descendaient les escaliers.

Après la lecture de l'acte d'accusation, M. le président procéda à l'interrogatoire des accusés et à l'audition des témoins qui se continuera cet après-midi.

Recensement général de la population

Le maire de Grenoble invite les personnes qui désiraient être employées au recensement général qui doit avoir lieu dans le courant de décembre, à se faire inscrire immédiatement à la 2^e division de la mairie, tous les jours non fériés de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

BOUCHES-DU-RHONE

Un phare électrique

Marseille, 3 décembre. — Le phare électrique de Planier a été inauguré cette nuit. L'intensité du feu équivaut à cent mille becs Carcel. La surface d'eau éclairée est supérieure à cinq cent mille hectares. La portée géographique est de vingt-deux mille marins. Il a coûté environ 300,000 fr. C'est, sans contredit, le plus beau type du genre.

La santé de M. A. Rey

M. Alexandre Rey, ancien préfet du Var, qui, depuis quelque temps, était frappé de cécité, a subi avec succès à Marseille, l'opération de la cataracte, faite par M. le docteur Metaxas.

Aujourd'hui, M. Alexandre Rey sort sans être accompagné.

COUR D'ASSISES DU RHONE

PRÉSIDENCE DE M. MONPELA, CONSEILLER

Audience du 3 décembre

Charles Pascal est accusé d'attentats à la pudeur sur deux enfants.

Déclaré coupable par le jury, sans circonstances atténuantes, il est condamné à 5 ans de réclusion.

Ministère public : M. Boyer, substitut du procureur général.

Défenseur : M. Bérard.

Vois domestiques

Maria-Antoinette-Pélagie-Bailly, âgée de 34 ans, est accusée d'avoir commis successivement des vols dans cinq maisons où elle était placée comme domestique.

Condamnée à trois ans de prison par le tribunal correctionnel, elle interjeta appel.

La cour sur sa demande se déclara incompétente.

La fille Bailly a été bien mal inspirée dans ces circonstances, car, reconnue coupable par le jury avec admission de circonstances atténuantes, elle est condamnée à 4 ans de prison.

Ministère public : M. Boyer, substitut du procureur général.

Défenseur : M. Bizot.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Dimanche, 4 décembre, 338^e jour de l'année. Soleil ; lever, 7 h. 38 ; coucher, 4 h. 03. Les jours baissent de 1 minute.

Ephémérides (1642). — Mort du cardinal Richelieu.

M. le ministre des postes et des télégraphes donne avis qu'un concours pour le surnuméraire aura lieu le jeudi 23 décembre 1881 au chef-lieu de chaque département.

On sait que le 4^e cuirassiers en garnison dans notre ville était un des régiments qui avaient subi la transformation.

Une nouvelle grève : On nous annonce qu'une partie des cochers et conducteurs de la Compagnie des tramways serait à la veille de se mettre en grève.

Ces employés réclament surtout contre la durée de la journée de travail qui n'est pas de moins de 16 à 17 heures. Il faut avouer qu'ils n'ont pas tous les torts. Mais nous devons dire aussi que depuis quelque temps la Compagnie étudie un projet de nature à donner satisfaction aux intéressés.

Espérons que les parties finiront par s'entendre.

M. Eugène Durand, tisseur, rue Cuvier, 142, traitait hier une voiture à bras sur le pont Lafayette, lorsqu'un cheval attelé à un tombereau qui se trouvait devant lui, se mit à reculer, si bien que le derrière du lourd véhicule vint heurter les brancards de la carriole. Dans le choc, Durand eut l'index de la main gauche complètement écrasé.

Après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie Prince, le blessé a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Les nommés Claude D... et Jean B... sont deux ivrognes peu commodes.

Hier soir, furieux de ce qu'un passant, M. Pierre Messon, avait refusé de leur indiquer l'heure, ils se sont jetés sur lui, l'ont saisi à la gorge et allaient lui faire un mauvais parti quand les gardiens de la paix sont heureusement intervenus.

Tous deux ont été conduits à la Permanence et mis à la disposition de M. Maroy, commissaire de police.

Hier matin, à cinq heures, un sieur G..., homme d'équipe à la gare de Vaise, avait, sans se gêner, choisi le vote public pour satisfaire à des besoins naturels.

Des gardiens de la paix ayant voulu lui faire des observations et lui demander son nom pour lui dresser procès-verbal, notre homme se jeta sur un des agents et une lutte corps à corps s'engagea.

Malgré une résistance acharnée, la victoire resta du côté du droit et G... fut finalement écroué à la Permanence.

Un cynique personnage, nommé Th..., âgé de 66 ans, rentier, monté Saint-Barthélemy, s'est rendu coupable hier, sur le quai Saint-Clair, d'actes rappelant ceux qui ont rendu célèbre un comte de fameuse mémoire.

Deux employés de la Compagnie lyonnaise, sur qui l'érotique vieillard voulait exercer ses manœuvres, le signalèrent aux gardiens de la paix. Après s'être rendu compte du bien-fondé de leurs plaintes, ils ont arrêté le malpropre individu.

Deux ouvriers tisseurs, les nommés Joseph C... et S..., tous deux sans domiciles fixes, se sont présentés, hier, à 11 heures du soir, dans le bureau de tabac tenu par Mlle Chaillet, boulevard de la Croix-Rousse, 83, et après avoir prestement eslevé plusieurs paquets de tabac ont pris la fuite.

Bientôt rejoints les deux confrères ont été écroués à la Permanence.

Un feu de cheminée s'est déclaré hier soir à cinq heures, dans la maison portant le n^o 114 de la rue de Créqui.

Il a été promptement éteint par les voisins et deux pompiers. Les dégâts sont insignifiants.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 3 décembre, 10 h. 30 soir.

Température : La ligne isotherme de 0 degré s'étendait ce matin de Christiansund (Norvège) à Constantinople, en traversant l'Europe à peu près du Nord au Sud. A l'Est de cette ligne, le thermomètre était au-dessous de zéro; à l'Ouest, le temps était relativement chaud, particulièrement sur les îles Britanniques, où la température était la même qu'en Algérie (10 à 12 degrés).

Cette distribution des températures est en relation avec celle des pressions : le baromètre se maintient très haut dans l'Est de l'Europe; dans l'Ouest, une bourrasque aborde les côtes d'Irlande. A Lyon, cette perturbation se manifeste par une légère baisse barométrique et la formation de brouillards.

Temps probable : Ciel nuageux, brouillards, petite pluie possible.

NOUVELLES DES SPECTACLES

THÉÂTRE-BELLECOUR. — Nous rappelons à nos lecteurs que les trois irrévocablement dernières représentations de Mme Judic, au Théâtre-Bellecour, auront lieu samedi prochain, 10 décembre, la *Femme de paille*, dimanche II, dans la journée en matinée à 2 heures, la *Roussotte*, et, ce même dimanche pour ses adieux définitifs, la *Femme de paille*.

Le bureau de location est ouvert, tous les jours, de onze heures à six heures, même aujourd'hui dimanche.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris

Paris, 2 décembre.

La liquidation des valeurs s'est accomplie aujourd'hui sans difficultés et surtout sans que les exigences des capitaux de report se soient accrues. Au début le loyer de l'argent était moins élevé qu'hier. Mais le retrait des capitaux des compagnies a fait la partie belle aux capitaux particuliers, et en somme le taux des reports a varié entre 7 et 9 0/0.

Le 5 0/0, si faible hier et qui, à la réunion du soir, avait miné de perdre encore du terrain en a regagné quelque peu; il s'est élevé de 115,75 à 116,15.

Le 3 0/0 est remonté de 85,35 à 85 francs, l'Amortissable de 85,33 à 86,65.

Le 5 0/0 Italien et le 5 0/0 Turc ont en chacune une bonne reprise : le premier à 90,85, le second à 14 fr.

Le Foncier est monté à 1760, et tout fait penser que ce mouvement n'est pas à son point culminant.

La Banque d'escompte s'est avancée rapidement à 875; mais la Banque de Paris est lourde à 1235.

Nous avons à enregistrer un nouveau progrès sur la Banque romaine, qui s'est avancée à 740, et sur la Grande Compagnie d'assurances à 720.

Le Suez est monté de 2.600 à 2.700; les Lombards de 325 à 330. Le Gaz et les Chemins français sont calmes.

La banque le marché du Rio-Tinto s'élargit de jour en jour et les cours y sont très fermement tenus. On fait 75 à 740 et l'on pourra aisément monter à 750.

La combinaison financière, récemment adoptée en assemblée générale, diminue les charges annuelles de la Compagnie de 6.250,000 fr.; elle aura pour effet d'augmenter le dividende de chaque action de 19 fr., à partir de 1882.

CHOSSES & AUTRES

La lanterne et la plume de Victor Hugo

On annonce de Jersey la mort de M. Charles Asplet, négociant jersiais, qui avait été, en 1851, un des amis des prosaïques français et l'un des signataires de la protestation que les habitants de Jersey redigèrent contre l'expulsion de Victor Hugo et des prosaïques.

Au moment où Victor Hugo, expulsé, allait quitter Jersey, Charles Asplet lui demanda un souvenir.

— Que voulez-vous ? lui demanda le poète.

— Votre lanterne et votre plume.

Il faut savoir que Victor Hugo se promenait parfois, le soir, sur les rochers, et qu'il portait dans ces excursions une lanterne de corne.

Victor Hugo donna sa lanterne et sa plume à Charles Asplet, avec cet autographe :

« Je donne en quittant Jersey, à Charles Asplet, la lanterne avec laquelle je me suis éclairé, et la plume avec laquelle j'ai essayé d'éclairer les autres. »

les drames de la mer

Le vendredi 11 novembre, au large de la côte de Massachusetts et à trois ou quatre milles du phare de Pollock-Rip, une bourrasque subite a fait chavirer la goélette *Della Hodgkins*, capitaine Sanford Miner, revenant d'une campagne de pêche sur la côte du Labrador, avec un équipage de 15 hommes, officiers compris.

Tous les hommes à bord ont été jetés à la mer, mais ils ont réussi à s'accrocher aux agrès de la goélette couchée sur le flanc et à dégrader un canot dans lequel ils ont essayé de gagner le phare à force de rames. Mais un brusque changement de vent les a éloignés du point qu'ils cherchaient à atteindre, et à la tombée de la nuit les rameurs, à bout de force et découragés, ont déposé leurs avirons et se sont résignés à attendre la mort.

Bientôt le délire s'est emparé de ces infortunés, et la plupart d'entre eux se sont mis à tenir les propos les plus extravagants.

A minuit Edward Lux a succombé, et ses compagnons, après avoir délibéré s'ils ne mangeraient pas son corps, ont pris le parti de le jeter à la mer. Lux était Allemand et résident de New-York.

Après lui ont succombé successivement Loren Chapman, d'East; Haduman, Connecticut, Hudson, de New-York; S. Minet, natif du capitaine, et William Townley, de New-York. Leurs corps ont également été jetés à la mer. Au lever du jour, les survivants ont repris un peu de courage et fabriqué une voile avec une pièce de toile trouvée au fond du bateau.

Pendant la nuit, ils avaient été entraînés à la dérive si loin du phare de Pollock Rip qu'il n'était plus visible, mais vers neuf heures du soir ils ont aperçu celui de Cumberland, ce qui a ranimé leur espoir. Bientôt après ils ont vu et hélé plusieurs navires, dont l'un, la goélette *James Ford*, de Boston, ayant entendu leurs appels, a recueilli les naufragés, qui ont été débarqués à Morrisport (Massachusetts), d'où quelques-uns sont arrivés lundi soir à New-London.

Mois de la fin

— Que je souhaiterais être toi pendant deux heures ! dit une femme à son mari, en l'embrassant avec la plus vive tendresse.

— Et pourquoi, ma chérie ?

— Mais parce que j'achèterais un costume neuf à ma petite femme.

Toto tourmente le chien de son père; il lui tire des oreilles, lui souffle dans le nez, etc.

La bonne bête se laisse faire et balance doucement sa queue.

— Toto, crie le père, laissez le chien, vous l'ennuiez.

— Mais non, fait Toto; tiens, regarde, il rit avec sa queue...

Un de nos amis fait faire son ménage par sa concierge, ce qui n'a rien de répréhensible.

Le minet de sa loge la suit toujours dans l'appartement.

Notre ami, qui a été militaire, possède un vocabulaire aussi imagé qu'énergique, dont il se sert à la plus petite contrariété.

La concierge fait les gros yeux, et désignant le chat :

— Oh! monsieur! ne dites pas des mots comme ça! C'est le chat du propriétaire!

PUBLICATIONS NOUVELLES

LA NOUVELLE REVUE

La Nouvelle Revue, 23, boulevard Poissonnière, Paris, livraison du 1^{er} décembre 1881. — Sommaire: Algérie et Tunisie, par M. Ferdinand de Lesseps. — Etudes d'histoire religieuse: l'Eglise naissante. — Saint-Paul, par M. Ernest Havet. — Talleyrand au congrès de Vienne, par M. T. Colani. — Les millions honteux (suite), par M. Hector Malot. — Thamar, légende persane, par M. Louis Gallet. — Le théâtre de M. Pailleron, par M. Léopold Lacour. — Un secret (première partie), par ... — Poésies, par M. Francis Pitié. — Revue des théâtres, par M. Henri de Bornier.

LE MONDE LYONNAIS

Voici le sommaire du n° 56:

Causerie. Tome II, numéro 10, Strapontin. — Après dîner, récit naturaliste en vers, Paul Vignat. — Le « Monde Lyonnais » aux premières, Carlos. — A travers les livres. « La Gazette de Cythère », Charles Caldoche. — Les Indiscrétions du Bonhomme Pourquoi. — Bibliographie théâtrale, Marius Bruly. — Portraits-Médailles. Ducis, Casimir Pertus. — Nos dessins, François Collet. — Lettres de mon Chalet (Septième et dernière lettre), Alphonse d'Asq. — Echos de la semaine, Saint-Pothin. — Revue des théâtres, Octave d'Hault-Réony. Philinte. — « Huguenots! Huguenots! Huguenots! Un abonné du Grand-Théâtre. — Bibliographie du « Monde Lyonnais », Al. Hermann. — Clubs et Sociétés Savantes, Argus. — Le Troubadour moderne, poésie, Germain Picard. — Problèmes et jeux d'esprit, E. Meunier, Roustoumbique.

Dessins: Les environs de Lyon illustrés. Porte de l'ancien couvent de Saint-André-le-Haut, à Vienne (Isère).

SPECTACLES DU 4 DÉCEMBRE

Grand-Théâtre de Lyon
Aujourd'hui Dimanche, les Huguenots, grand opéra en 5 actes.

Théâtre-Bellecour
Aujourd'hui relâche.

Théâtre des Variétés
Aujourd'hui Dimanche, grande représentation de Miss Héloïse, avec son professeur, le plus célèbre illusionniste du monde.

Faïte Moïère
49-51, rue Pierre-Corneille
Aujourd'hui Dimanche, La Mort de Karl Sant, drame en vers, en 3 scènes, de M. le docteur Louis Combat, conseiller municipal.

Don César de Bazan, drame en 5 actes.
Le Cuisinier de Bébé, chansonnette comique.

Théâtre de la Gaîté
rue Diderot, 7
Aujourd'hui Dimanche, la Voluse d'enfants, drame en 5 actes et 3 tableaux.
Rideau à 7 heures.

Théâtre Delille (Cours du Midi)
Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Casino
rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2
Orchestre sous la direction de M. Léone

Scala-Bouffes
Tous les soirs, grand concert varié.

Alcazar
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

BOURSE DE LYON

DU 3 DÉCEMBRE 1881

Comptes	Actifs	Actifs
3 0/0.....	51 50	1000000
3 0/0 amortissable.....	86 45	1000000
4 1/2.....	100	1000000
5 0/0 français.....	115 00	1000000
Italie.....	100	1000000
Turc.....	100	1000000
Autrichien 4 0/0.....	100	1000000
Russe 5 0/0.....	62	1000000
Espagne 3 0/0.....	39	1000000
Deite Egypt. unifiée.....	100	1000000
Actions		
Crédit mobilier.....	529 50	1000000
Crédit mob. Espag.....	380	1000000
Crédit Lyonnais.....	380	1000000
Union générale.....	380	1000000
B. Hypothéc. Franco.....	87	1000000
Sec. foncière Lyonn.....	1866 379	1000000
Banque Ottomane.....	280	1000000
Paris-Lyon-Médit.....	1715	1000000
Che. Autrichiens.....	87	1000000
Lombard-Vénitien.....	100	1000000
Saragosse.....	57 50	1000000
Nord-Espagne.....	100	1000000
États.....	100	1000000

Eaux-Bonnes. Eau minérale naturelle contre: Rhumes, catarrhe, bronchites, etc., rebelles à tout autre remède. — Asthme, phthisie; employée dans les hôpitaux. — Dépôt Pharmacie. Vente annuelle: Un million de bouteilles.

Compagnie DE CHEMIN DE FER ET DE NAVIGATION D'ALAIS AU RHONE ET A LA MÉDITERRANÉE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital social: 20,000,000 de fr.

ÉMISSION PUBLIQUE de 17,000 ACTIONS nouvelles

Les dividendes sont payables les 1^{er} mars et 1^{er} septembre

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

En souscrivant..... 100 fr.
A la répartition (du 15 au 20 décembre)..... 150
Du 10 au 15 janvier..... 125
Du 10 au 15 février..... 125

500 fr.

Les titres libérés à la répartition toucheront un coupon de

12 fr. 50 le 1^{er} mars, les autres recevront seulement l'intérêt proportionnel de 6 fr. 25.

Un intérêt de 5 0/0 sera servi aux actions pendant la durée de la construction; mais, sans les premiers versements, le trafic sera nul. Les services de la Compagnie par les voies ferrées, fluviales et maritimes seront en pleine et complète exploitation.

Le rendement minimum du trafic au début de l'exploitation assuré par des traités avec les Mines et Forges d'Alais, les Mines de Treilys, les Usines de Salindres, le Salin de Giraud, la Compagnie de Terres Noires, la Voûte et Be-sèges, les Mines de Saint-André (sans compter le trafic considérable en dehors de ces Compagnies), sera de 850,000 tonnes, produisant un bénéfice net de..... 2.906.302 fr., duquel il faut déduire l'intérêt et l'amortissement des obligations, soit..... 1.120.000

Il reste net pour les 40,000 actions..... 1.786.302 fr.

Soit 44 fr. 65 par action

C'est un placement à 8,33 0/0, qui s'élèvera rapidement de 10 à 15 0/0.

L'augmentation du capital émis et à peu près déjà employé, est destinée à établir les raccordements à ces lignes de Nîmes au Thiel et d'Alais à Besseges; à terminer des gares, embranchements et voies supplémentaires; à agrandir et outiller le service de navigation avec extension à Cette par suite du rachat par l'Etat des canaux de Beaucaire et des étangs, et à augmenter le matériel roulant, pour les mettre en rapport avec les transports à effectuer; enfin, à organiser le service en vue de l'exploitation prochaine.

AVIS AUX ANCIENS ACTIONNAIRES

Il est réservé, par privilège aux porteurs des 22,000 actions anciennes, la souscription de un titre nouveau pour deux titres anciens. Pour jouir de ce privilège, les anciens actionnaires devront produire à l'appui du 1^{er} versement les titres anciens, qui seront rendus estampillés, et effectuer leur souscription AVANT LE 7 DÉCEMBRE.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Mercredi 7 et Jeudi 8 Décembre 1881

A LA

Société Française Financière

18, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris

Les coupons à échéance de décembre et de janvier et les titres facilement négociables le jour de leur réception seront acceptés en paiement sans commission ni courtage.

Les titres anciens étant cotés officiellement, les titres nouveaux seront inscrits également au cours de la Bourse.

ON SOUSCRIT DÈS MAINTENANT. Les souscriptions adressées avant le 7 décembre à la Société Française Financière seront irréductibles; les autres seront soumises à une répartition proportionnelle.

Une Notice détaillée est envoyée franco à toute personne qui en fait la demande à la SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE.

Le rédacteur gérant, Victor COURRAUD

Lyon. — Imprimerie du Républicain du Rhône 18, quai de l'Hôpital

ANNONCES

Le Lundi 5 Décembre 1881, à dix heures du matin, sur la place Lévêque à Lyon, il sera vendu: quantité d'articles d'Allemagne, jouets d'enfants, quincaillerie, coutellerie, casquettes, chapeaux, sacs, rayonnages, etc., le tout saisi.

BONNE OCCASION

A vendre belle balance pour magasin de soieries dernier modèle. S'adresser à la coiffeuse, 52, rue Montesquieu, Guillotière.

GUÉRISON RADICALE

et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les CAPSULES QUET.

Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. INJECTION QUET, hygiénique, préservative et infatigable dans les cas anciens.

S'adresser à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture n° 5.

ON DEMANDE

A louer

Un appartement de 4 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage, Ecrire à l'Agence Fourrier, 14, rue Confort. — n° 2287.

ON DEMANDE

A louer

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une Société de Secours mutuels. Adresser les offres à la 112^e Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.

SOCIÉTÉ des COUPONS COMMERCIAUX

Succursale de Lyon

1, rue de la République

BONS D'ÉPARGNE

Pour 50 centimes la société des coupons commerciaux délivre un bon d'épargne remboursable à 100 fr. par voie de tirage trimestriel.

Ces bons n'exigent qu'un versement annuel de 10 centimes ou 4 francs en coupons commerciaux.

Si la chance vous favorise vous pouvez être remboursé à 100 fr. tout en ayant fait qu'un versement très minime.

Pour tous renseignements et prospectus s'adresser à la succursale de Lyon, rue de la République.

MAVILLE DE LYON

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

Dix fois plus vastes et plus importants que les plus grands Magasins de Lyon

Demain Lundi 5 Décembre

OUVERTURE

DE L'IMMENSE GALERIE CONSACRÉE AUX

ARTICLES D'ÉTRENNES

(en jouets d'enfants, articles de Paris, maroquinerie, vases de Chine et du Japon, ébénisterie et meubles de fantaisie dans tous les styles, etc., etc.) Tous ces articles de premier choix et de première fraîcheur seront vendus à des prix tellement extraordinaires que TOUTE COMPARAISON SERA IMPOSSIBLE.

AVIS

Depuis plusieurs jours nous recevons des assortiments considérables pour tous nos Comptoirs, dont les marchandises ont été littéralement épuisées par les ventes de cette saison.

A LOUER IMMÉDIATEMENT UN LOCAL

sis quai de l'Hôpital

Comprenant un magasin au rez-de-chaussée et plusieurs pièces à l'entresol.

S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL

VINS DU ROUSSILLON

Expédié du propriétaire au consommateur

Roussillon pur. 50 à 55 fr. l'hect. Vin de table, 42 fr. l'hect., nu, port et fut en sus, etc. — Demander prix courants. MONTAGNE, viticulteur à MAURY (Pyrénées-Orientales).

MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS ET CONCOURS RÉGIONAUX

MAISON FONDÉE EN 1863

AGENCE DE PUBLICITÉ

V. FOURNIER

LYON — 14, Rue Confort — LYON

AFFICHES PEINTES SUR MUR A LYON

TARIF

Le mètre carré (peinture comprise) pour une superficie au-dessous de cent mètres..... 20 fr

Le mètre carré (peinture comprise) pour une superficie au-dessus de cent mètres..... 5

Le mètre carré (peinture non comprise) pour une superficie au-dessous de cent mètres..... 15

Le mètre carré (peinture non comprise) pour une superficie de plus de cent mètres..... 10

Les traités sont établis pour une durée de trois ans au moins

LE FINANCIER DES COMMUNES

10 pages

95,000 Abonnés

COURS DE TOUTES LES VALEURS

Liste

FRANC

15, Chaussée-d'Antin, Paris

EST ENVOYÉ GRATUITEMENT pendant 3 mois sur demande adressée au Directeur

GUÉRISON RAPIDE et SANS MERCURE des MALADIES SECRÈTES et des affections de la peau

Telles que: ulcères contagieux, écoulements aigus ou chroniques, fleurs blanches, maladies de vessie, dartres, boutons, rougeurs, démangeaisons, vice du sang, etc., par le Rob Savaresi dépuratif végétal, régénérateur du sang et des humeurs. — S'adresser à la Pharmacie, rue Vieille-Monnaie, 19, Lyon, seul et unique dépôt, et par correspondance.

LE SOIR

QUATORZIÈME ANNÉE

Grand Journal quotidien politique et financier.

30 FR. PAR AN

12. pour une semaine d'essai

12 Rue Grange-Batelière, PARIS

CAPSULES DARTOIS

seul remède contre la Phthisie

A TOUS LES DEGRÉS

Guérissent rapidement: Tous opisthotes Bronchites chroniques, Catarrhes Engorgements pulmonaires.

Flac. 3 fr. — 97, r. de Rennes, Paris

et les Pharmacies — Se méfier des Capsules dites à la Croix et de 60 cent.

Exiger le nom DARTOIS